

DECRET N° 2014-490 DU 04 AOUT 2014

Chargeant Monsieur **Denis ALI YERIMA** Ministre de la **Défense Nationale** de l'intérim de Monsieur **François HOUESSOU**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du **vendredi 27 juin au jeudi 03 juillet 2014.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret N° 2013-457 du 08 Octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret N°2014-377 du 06 juin 2014 chargeant Monsieur François Adébayo ABIOLA Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim du Chef de l'Etat.

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **François HOUESSOU**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son intérim sera assuré par Monsieur **Denis ALI YERIMA**, **Ministre de la Défense Nationale** du **vendredi 27 juin au jeudi 03 juillet 2014.**

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juin 2014

Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent et P.O.,

Monsieur François Adébayo ABIOLA Ministre d'Etat
Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique.


François Adébayo ABIOLA